



Abandonner travaux en cours après acceptation devis

Par **papou94**, le **10/04/2010** à **09:48**

Bonjour,

J'ai accepté le devis d'un artisan maçon (5600 €).

Il m'a demandé un acompte, ce qui m'a paru évident. Le montant de celui-ci n'étant pas précisé, et devant le mutisme de mon interlocuteur, j'ai bêtement fait la surenchère unilatéralement pour lui verser finalement 3000 €.

La nature des travaux ayant changé à la baisse, je lui ai demandé de refaire le devis. Il m'a répondu qu'il n'avait pas le temps, de lui faire confiance car ses prix étaient raisonnables. (Je pense pouvoir estimer le nouveau coût entre 3500€ et 4000€ en tenant compte des postes supprimés par rapport au devis initial).

Il a commencé les travaux. la pose d'une dalle n'a pas été réalisée dans les règles de l'art (absence d'un film d'étanchéité sous la dalle). Les reprises de raccords de façade manquent cruellement de soin (verticalité, enduit en ébordement, moulures non droites,..). Les câbles électriques noyés dans la dalle sont trop courts et ne peuvent plus être remplacés.

Devant cette incompétence, j'ai décidé de rompre avec lui. Je lui ai signifié. Il m'a demandé de confirmer par lettre recommandée.

La signature du devis m'engage-t-elle? Puis-je lui demander de me rembourser le trop-perçu? Dans la lettre, puis-je lui faire part de tous mes griefs?

Merci beaucoup pour un conseil qui serait le bienvenu.

Cordialement.